



Prolongation code de la route par contrainte

Par **lagaf16**, le **10/12/2008** à **18:25**

Bonjour j'ai obtenu mon code de la route en Octobre 2006 j'ai effectué une vingtaine d'heures de cours pratique seulement en raison de problème de santé (épilepsie) qui m'empêchaient de me présenter à l'examen j'ai dû interrompre mes cours pratique.
Ainsi durant 2 ans j'ai arrêté la conduite pour passer des examens médicaux me permettant de trouver la solution à mon problème de santé.
J'ai ainsi perdu par contrainte 2 ans de validité de mon sur les 3 ans normalement autorisé par l'administration à l'heure actuelle il me reste 10 mois pour me présenter avec un aval d'une commission médicale, connaissant la lenteur des administrations ainsi que des auto-écoles est-il possible de demander une prolongation du code de la route de deux ans partant du principe que le fait d'être atteint d'une maladie me mettant ainsi dans l'incapacité d'exercer ma formation n'est pas souhaité mais subi.
Merci

Par **Tisuisse**, le **10/12/2008** à **19:13**

Bonjour,
Je suis désolé pour vous mais la réponse est NON d'autant que la commission médicale préfectorale risque de vous interdire de passer le permis en raison de votre épilepsie. En effet, que se passerait-il si vous aviez une crise alors que vous êtes à 130 sur autoroute ou à 50 en agglomération ?

Par **lagaf16**, le **10/12/2008** à **23:43**

Je tiens toutefois à préciser qu'à l'heure actuelle je ne souffre plus de cette maladie en effet le but de ces diverses investigations médicales était d'envisager une intervention chirurgicale

opération qui a eu lieu en octobre 2008.

Par **Tisuisse**, le **10/12/2008** à **23:51**

Tant mieux pour vous et ce doit vous être un grand soulagement.
Par contre, pour revenir à votre problème de prolongation de la validité de votre code, à moins d'intenter une action devant le tribunal administratif et que ce dernier vous accorde cette prolongation, il n'existe de possibilités médicale de prolonger cette validité. Donc, tenter de réussir la conduite tant que c'est encore possible.